

ENCOURAGEMENT A LA GESTION

L'ACCA de _____ déclare avoir effectué pour 2018 certaines des actions prévues dans le cadre de l'encouragement à la gestion. **(A RENVoyer AVANT LE 15 AOÛT 2018)**

Cochez la, ou les, case(s) correspondant à chaque mesure prise par votre ACCA

1. VALORISATION DES RESERVES

RESERVES GIBIER TERRESTRE avec aménagement sous convention ACCA / FEDERATION		RESERVES GIBIER D'EAU sous convention ACCA / FEDERATION	
DUREE		DUREE	
5 ans	40 pts / an <input type="checkbox"/>	15 ans	50 pts / an <input type="checkbox"/>
10 ans	60 pts / an <input type="checkbox"/>	20 ans	60 pts / an <input type="checkbox"/>

2. PARTICIPATION DES CHASSEURS A LA LIMITATION DES DEGATS AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET FORESTIERES

*Protection des cultures selon préconisations du Service Technique Fédéral		Nombre de clôtures		
		Jusqu'à 2	De 2 à 5	+ de 5
Pose et (ou) entretien	*Clôtures électriques dégâts grand gibier	20 pts <input type="checkbox"/>	30 pts <input type="checkbox"/>	40 pts <input type="checkbox"/>
	*Filets électrifiés, manchons ou autres	20 pts <input type="checkbox"/>	30 pts <input type="checkbox"/>	40 pts <input type="checkbox"/>

Agrainage dissuasif sanglier	200€ <input type="checkbox"/>
-------------------------------------	-------------------------------

3. GESTION DES ESPECES GIBIER

a. Repeuplement avec convention entre ACCA et la Fédération

Perdrix rouge	75 pts <input type="checkbox"/>
Faisan	75 pts <input type="checkbox"/>
Lapin de garenne	75 pts <input type="checkbox"/>

b. Limitation du nombre de jours et de pièces

	FAISAN		PERDRIX		
	1 pièce/jour	2 pièces/jour	1 pièce/jour	2 pièces/jour	
De 1 à 5 jours de chasse / an	50 pts <input type="checkbox"/>	40 pts <input type="checkbox"/>	De 1 à 5 jours de chasse / an	50 pts <input type="checkbox"/>	40 pts <input type="checkbox"/>
De 6 à 10 jours de chasse / an	40 pts <input type="checkbox"/>	30 pts <input type="checkbox"/>	De 6 à 10 jours de chasse / an	40 pts <input type="checkbox"/>	30 pts <input type="checkbox"/>
De 11 à 15 jours de chasse / an	20 pts <input type="checkbox"/>	15 pts <input type="checkbox"/>	De 11 à 15 jours de chasse / an	20 pts <input type="checkbox"/>	15 pts <input type="checkbox"/>
De 16 à 20 jours de chasse / an	15 pts <input type="checkbox"/>	8 pts <input type="checkbox"/>	De 16 à 20 jours de chasse / an	15 pts <input type="checkbox"/>	8 pts <input type="checkbox"/>
De 21 à 25 jours de chasse / an	10 pts <input type="checkbox"/>	5 pts <input type="checkbox"/>	De 21 à 25 jours de chasse / an	10 pts <input type="checkbox"/>	5 pts <input type="checkbox"/>

Communes avec classement gibier : 2 pièces / jour / chasseur ou équipe jusqu'à 5 chasseurs		
LAPIN	De 1 à 5 jours de chasse / an	35 pts <input type="checkbox"/>
	De 6 à 20 jours de chasse / an	25 pts <input type="checkbox"/>
	De 21 à 30 jours de chasse / an	15 pts <input type="checkbox"/>
	De 31 à 40 jours de chasse / an	5 pts <input type="checkbox"/>

LIEVRE	1 pièce/jour/chasseur ou équipe jusqu'à 5 chasseurs	
	De 1 à 5 jours de chasse / an	35 pts <input type="checkbox"/>
	De 6 à 20 jours de chasse / an	25 pts <input type="checkbox"/>
	De 21 à 30 jours de chasse / an	15 pts <input type="checkbox"/>
	De 31 à 40 jours de chasse / an	5 pts <input type="checkbox"/>
	Plan de chasse (quota d'animaux prélevés sur l'ACCA) inscrit dans le règlement de chasse, obligation de chasse en commun	40 pts <input type="checkbox"/>

c. Gestion du sanglier

Chasse entre ACCA riveraines	120€ <input type="checkbox"/>
Invitation de chasseurs du sud (mini 3 invitations / ACCA sur 3 journées et joindre liste ACCA invitées et dates correspondantes)	25 pts <input type="checkbox"/>

- d. Demande de plan de chasse groupé pour les cervidés (chevreuil) : 25 pts
- e. Limitation de l'utilisation des véhicules à moteur par la mise en place de parkings « chasse » matérialisés sur le terrain selon une densité de 1 parking maxi / 200ha : 50 pts
- f. Réponses aux enquêtes fédérales : 10 pts

(NB : la non réponse aux enquêtes fédérales peut entraîner une minoration de 25% à l'encouragement à la gestion)



Pour prétendre à une subvention, il est nécessaire :

- d'obtenir un minimum de 25 points :
- de présenter certains justificatifs. **Il s'agira des photocopies des articles du règlement intérieur, ou du règlement de chasse pour l'année 2018/2019 agréé par la D.D.T.M., faisant essentiellement apparaître les limitations suivantes :**
 - 1) du tableau de chasse (nombre de pièces par jour et par chasseur) ;
 - 2) de la période et du nombre de jours de chasse.


Elles figureront à l'Article 10 du règlement de chasse et devront être annuellement agréées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour être effectives

La photocopie de l'agrément pour 2018/2019 devra être adressée à la Fédération avant l'ouverture générale de la chasse

IL EST A PRECISER :

- 1) *qu'il n'y aura pas d'attribution de points pour interdiction ou toute limitation de tir d'une espèce absente et pour laquelle aucun effort cohérent de repeuplement n'est entrepris ;*
- 2) *que les Présidents d'A.C.C.A. doivent déclarer sur l'honneur l'exactitude des diverses décisions prises ;*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné _____

Président de l'A.C.C.A. de _____

Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans cette déclaration.

FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

Signature